

RODÉS

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU

D'EMPLOIS

Fédération Syndicale Unitaire



PÔLE EMPLOI FSU MDE SOMMAIRE N° 31

À PÔLE EMPLOI :

- Le SNU, 1ère organisation syndicale de Pôle Emploi, p. 01
- Le sarkozysme appliqué à Pôle Emploi, p. 03
- Élections professionnelles: l'état des lieux en chiffres, p. 07
- Nou Tienbo, Nou Larg Pa*, p. 08
- Hold up sur les activités sociales et culturelles!, p. 09
- L'action paie aussi chez les retraités!, p. 10
- Retraites de retraite complémentaires..., p. 11
- Nouveauté: la convivialité, p. 12
- La place des actifs de plus de 55 ans dans Pôle Emploi, p. 12

1/2 DANS LE MONDE 3/4 À PÔLE EMPLOI :

- Les job strain et les inégalités professionnelles, p. 04

LA RUBRIQUE À GUY YOTINE :

- Les joies de la xyloglossie*, p. 05

À LIRE :

- La colline aux osselets, p. 08

POINT DE VUE :

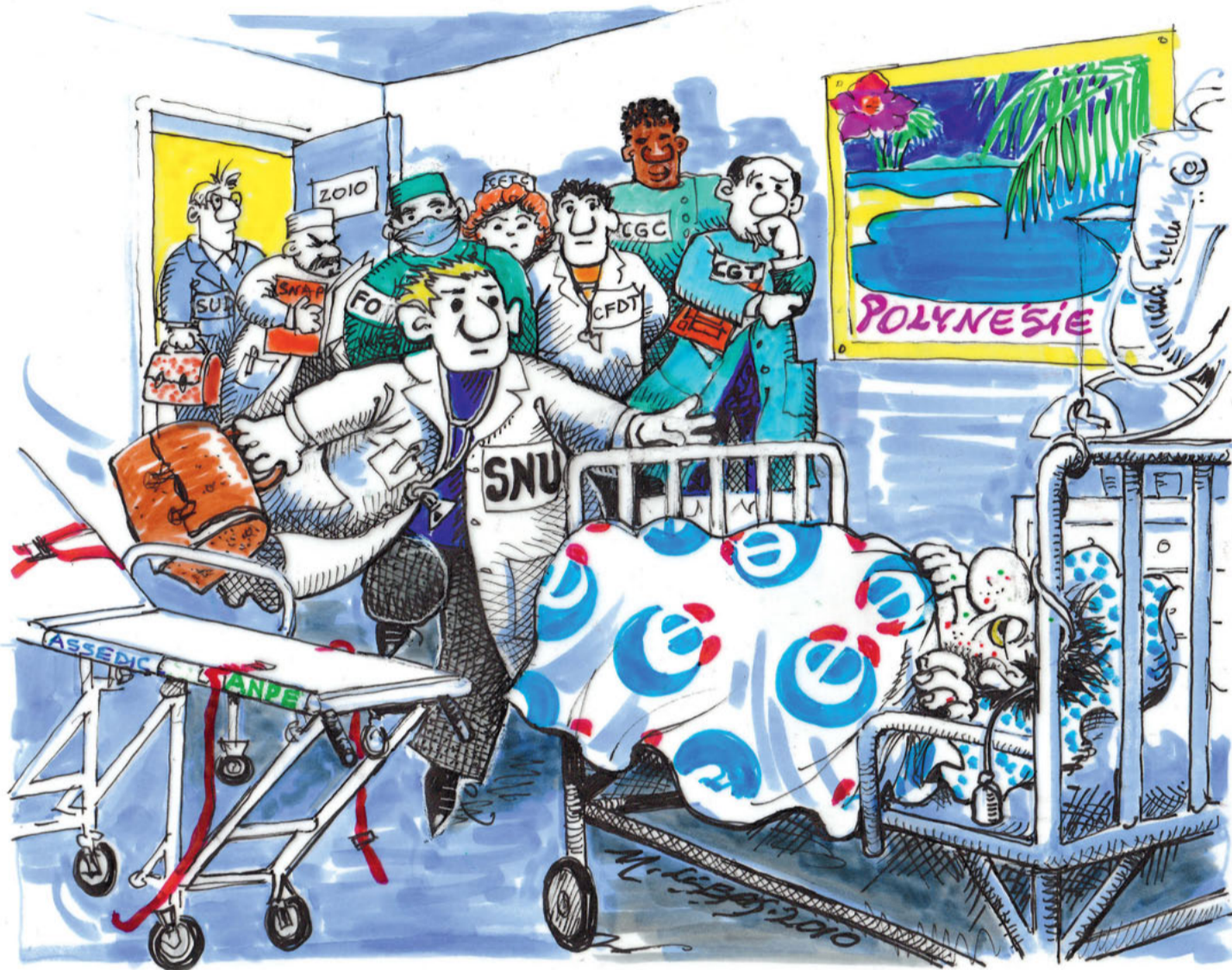
- De la chine, p. 09

ACTUALITÉ :

- Lettre d'un agent à son nouveau chef..., p. 02
- Qui paye ses dettes s'enrichit..., p. 05
- Le faux prétexte du "Trou" de la sécurité sociale, p. 06
- TVA: suite et faim?, p. 06
- Chaffoteaux et Maury: Une grève..., p. 07

SILHOUETTE :

- Tu vends ta force de travail, pas ton âme!, p. 11



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

le SNU, 1ère organisation syndicale de Pôle Emploi

Les premières élections professionnelles à Pôle Emploi viennent de s'achever. Les salariés de Pôle Emploi ont placé le SNU Pôle Emploi FSU en tête du scrutin. Ce dernier aurait pu se dérouler le même jour, dans toutes les régions, or elles se sont étalées sur près de quatre mois. Ce décalage a été causé par la complexité du processus électoral, par la saisine de la justice dans certaines régions où la négociation des protocoles pré-électorales a été contestée par certains syndicats, mais aussi en raison de contentieux dus à des dissensions internes chez certaines organisations syndicales.

L'ANPE et les ASSEDIC, ce n'est pas fini...

Ces élections professionnelles ont été marquées par leur concomitance avec la mise à la signature de la convention collective nationale (la CCN) et l'entrée en vigueur des nouvelles règles de représentativité des organisations syndicales issues de la loi du 20 août 2010. "Comme il se doit, les résultats ne sont pas totalement homogènes. Ils sont tirés pour l'ANPE, des élections au Comité Consultatif Paritaire National de février 2008 et, pour l'ASSEDIC, des résultats (hors les services restés à l'Unedic) des élections au Comité d'Entreprise de 2007. Le calcul pondéré, fondé sur

le ratio de deux salariés ANPE pour un salarié ASSEDIC, n'est qu'approchant, mais il est difficile de faire plus exact, vu la fluctuation, selon les sources, des effectifs annoncés pour chacune des deux entités, et la non accessibilité des résultats en voix"

Depuis ces élections, des événements se sont produits dans la vie des organisations syndicales : le plus notable est le divorce du SNAP et de la CFTC, avec pour probable conséquence qu'aucune des deux organisations n'atteigne le seul de représentativité.

La confrontation entre deux organisations aux cultures différentes, au sein des confé-

dérations, n'a pas été sans heurts. Elle a été la plus vive à Force Ouvrière où les "Ex-ASSEDIC" ont pris très nettement le pas sur les "Ex-ANPE" et marginalisés ceux-ci. Il faut dire que le syndicat de l'ANPE est fédéré à la Fédération du Secteur Public, tandis que celui de l'ASSEDIC l'est à la Fédération des Employés et Cadres.

Elle a été importante à la CGT, se traduisant même, dans quelques régions, par la saisine de la justice, pour trancher des questions internes. Si pour d'autres organisations le choc a été moins violent, il n'en a pas moins été, pour toutes, difficile de fondre deux cultures professionnelles et syndicales. .../... suite en p. 3

Les premières élections de Pôle emploi viennent de s'achever. Les salariés, quelque soit leur origine, se sont exprimés, en portant le SNU-FSU en tête de ces élections professionnelles, contre toute attente, surtout pour la direction et certaines organisations syndicales. Ainsi est démontré, dans les faits, que le monde clos des organisations syndicales à représentativité auto-proclamée est largement dépassé.

Remarquons d'ailleurs que les syndicats qui se sont opposés à la fusion ont recueilli près de 60 % des suffrages exprimés et trois d'entre eux sont en tête.

Ce résultat confirme que nos combats, sont justes et partagés. Entre autres, celui mené contre cette fusion, imposée par le gouvernement dans une situation de crise économique sans précédent, avec des effets dévastateurs pour les usagers et les agents.

Nous assumerons notre rôle comme nous l'avons toujours fait. Il s'agit maintenant de nous battre pour un véritable service public de l'emploi.

Nous continuerons de défendre les usagers et les agents à travers les négociations à venir telles que la définition des métiers et des classifications, qui doivent être en cohésion avec les missions du service public.

Le SNU, dans son rapport original construit avec les agents de Pôle Emploi - réunions, assemblées Générales, heures d'information syndicales, visites de sites, de services, de structures - continuera son combat, conscient des responsabilités qui lui ont été confiées par les agents, au travers de ces premières élections professionnelles. Notre expérience prouve que l'interaction avec les salariés est fondamentale.

Nos élus-es agiront toujours en soutien et pour la défense des personnels, de part leurs pratiques audacieuses, comme notre proposition d'une montée nationale de l'ensemble des élus-es et des représentants, que nous présenterons aux autres Organisations Syndicales, toujours dans le refus du ronronnement institutionnel.

Nous combattons au quotidien, dans l'ensemble des instances au niveau national, régional et dans les établissements, tout ce qui entraîne et entraînera la dégradation des conditions de travail des agents et les services rendus aux usagers demandeurs d'emploi et entreprises.

La négociation en cours sur les risques psychosociaux ne doit pas aboutir à un accord à minima!

Le SNU-FSU défendra un accord à la hauteur des besoins des agents, d'autant plus que les résultats clairs et néanmoins alarmants, contenus dans le bilan des questionnaires, l'exigent.

Nous sommes en état d'urgence et si la direction fait la sourde oreille, nous n'hésiterons pas à impulser un mouvement de grande ampleur avec, nous l'espérons, une intersyndicale la plus large possible.

Contre pouvoir au quotidien, des Alternatives pour demain. Plus que jamais, les agents de Pôle Emploi peuvent compter sur le SNU.

Colette Pronost

Lettre d'un agent à son nouveau chef de site mixte

C'est la grande valse des chefs de sites, pendant le déploiement des sites mixtes. Si la plupart ont une approche prudente et pragmatique de leurs nouvelles fonctions, certains font du zèle, espérant ainsi être flattés par leur direction régionale, voire confirmés lorsqu'ils sont promus à titre intérimaire. Voici la lettre - authentique - d'une conseillère référente à son chef intérimaire. Seul le nom de notre collègue et celui du site où elle assure ses fonctions ont été changés pour des raisons évidentes...

Monsieur le Directeur intérimaire,
Vous m'avez invité à vous alerter sur vos éventuelles pratiques managériales qui pourraient faire l'objet de réserves et d'observations... L'heure est venue de m'acquitter de cette mission, une récente goutte d'eau venant de faire déborder un vase déjà plein.

Notre animateur d'équipe nous a fait part, le six novembre dernier, de votre décision de reprendre la main sur la gestion de la liste jugée trop laxiste sur notre bassin d'emploi et de faire appliquer, sous votre règne, des règles drastiques en matière d'évaluation de la légitimité des absences à rendez-vous. Vous conviendrez qu'une telle décision aurait mérité, à tout le moins, votre présence, plutôt qu'une délégation aux animateurs d'équipe, délégation dont vous n'êtes pourtant pas familier, et pourquoi pas un simple PowerPoint ?

Vous admettez, de la même manière, l'absolue nécessité pour vous de nous adresser un mél pour confirmer ces dispositions à "vos" agents. Une telle requête ne devrait pas poser de problème ni à l'expert en courrier électronique ni au manager par mels interposés que vous êtes.

Je n'ai aucun doute sur les conséquences dramatiques que vos consignes vont entraîner, tant pour les demandeurs d'emploi que sur le quotidien des personnels placés temporairement sous votre responsabilité. Je pensais, jusqu'à votre arrivée, les conseillers suffisamment responsables et surtout, les mieux placés, pour juger, en toute conscience, la légitimité des absences à convocation, en respectant les règles de la gestion de la liste, en prenant en compte la situation de chacun de ceux que vous appelez "nos clients".

Votre mépris pour le professionnalisme des conseillers, malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles, me choque profondément. Je vous ai alerté depuis longtemps sur leurs conditions de travail. Je m'interroge sur votre attitude : autisme, surdité, aveuglement ?

Votre intention initiale de laisser sans réponse les lettres d'excuse pour absence à convocation, même jugées non recevables, en laissant "courir" la confirmation automatique de radiation me laisse pantoise. Votre attitude confirme les divergences exprimées lors de nos échanges concernant les droits et devoirs des demandeurs d'emploi. Il se confirme que nous ne partageons définitivement pas les mêmes valeurs.

Puis-je aussi vous faire observer le peu de cas que vous faites du futur directeur de notre site mixte en imprimant votre marque à marche forcée ? Que votre statut de directeur intérimaire méritait d'autres actions préparatoires à la mise en place des deux sites, bien plus urgentes que vos injonctions dictatoriales en matière de gestion de la liste ?

Ce n'est pas parce que vous avez eu un "bras coupé" - selon vos propres propos - en vous voyant retirer une partie de vos responsabilités, qu'il faut nécessairement vouloir couper la tête à tous nos "clients", coupables désignés de la montée du chômage, et pervertir une relation déjà difficile avec "leurs" conseillers, surtout dans notre région dont la réputation de paradis du plein-emploi n'est plus à faire ! Vous déclarez ne rien connaître du métier des agents ex-ANPE, tant dans la filière "conseil" que dans la filière "Appui-Gestion". Je confirme votre sentiment. Ceci n'est pas une critique, mais un constat. Dès lors que vous en aviez conscience, pourquoi n'avoir pas fait l'effort d'appréhender la complexité et la difficulté de leurs métiers ? Si la fusion suppose un rapprochement des deux cultures, cela n'entraîne pas obligatoirement une soumission au bon vouloir d'un "roi manchot".

Vous m'avez déclaré "vouloir vous nourrir de vos erreurs managériales". Je crains que vous ne frôliez déjà l'indigestion... J'attends un courriel de confirmation de vos consignes concernant la gestion de la liste. Je ne doute pas qu'il nous parviendra rapidement, compte tenu de la réactivité dont je vous sais capable.

En attendant, je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez faire votre profit.

Ah, j'allais oublier... une dernière chose ! J'avais décidé, depuis deux ans, compte tenu de mon état de santé - invalide - et de mon statut de pré-retraîtée de me réfugier dans le silence, malgré les dérives de l'ANPE et, celles, désormais, de Pôle Emploi. Bravo et merci pour m'avoir sortie, bien malgré moi, de la torpeur dans laquelle j'étais plongée...

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur intérimaire, mes salutations les moins cordiales.

Cassandra O' Pinel - Agent ex ANPE, invalide et pré-retraîtée.
Pôle Emploi Vitry sur Arzon. Le 09 novembre 2009

MUTUALISME ET CONSUMÉRISME

COMMUNIQUÉ

Valeurs mutualistes, esprit gagnant !



Serec Communication - Photo Getty Images

Sens de l'écoute, recherche du meilleur rapport qualité prix possible... Les valeurs mutualistes de la GMF l'incitent à innover au quotidien, à la plus grande satisfaction de ses sociétaires.

Certains assureurs œuvrent à placer des contrats auprès de leurs clients. D'autres préfèrent placer ces derniers au centre de leurs préoccupations. C'est le cas de la GMF : l'attention constante portée aux sociétaires, dans le respect des valeurs mutualistes qui animent l'entreprise au quotidien, lui permet de se distinguer par des innovations remarquables. Ainsi a-t-elle été

cotisation, et ce pour tous les contrats d'assurance. Autre valeur qui perdure concrètement, la solidarité : quelques centimes d'euros sont systématiquement prélevés sur chaque contrat d'assurance afin d'alimenter un fonds spécial, GMF Solidarité, qui vient en aide aux personnes dans une situation particulièrement difficile. Par ailleurs, au sein de chaque agence GMF, un chargé de mission médiateur membre de l'Association Nationale des Sociétaires, représente les sociétaires.

Si la compétitivité des tarifs demeure la motivation essentielle des nouveaux assurés, à la GMF le mutualisme est bien ce qui les fait rester. Un chiffre le prouve : 97% des sociétaires sont satisfaits des services de leur mutuelle.

Patrice Forget, Directeur Général de la GMF
« Ne jamais permettre qu'un sociétaire se retrouve dans une situation difficile »

« A la GMF, nous créons des assurances les moins chères possibles. Mais pas question de sacrifier des garanties qui, à nos yeux, sont essentielles ! Pour cette raison, nous ne proposons aucun contrat sans assistance. L'assurance corporelle du conducteur, indispensable si ce dernier est responsable d'un accident, est aussi automatiquement incluse dans l'assurance auto, de même que l'assistance psychologique. Tous ces choix découlent d'une véritable logique de service et de conseil ».

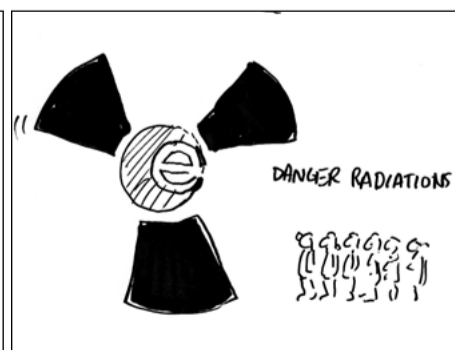
la première à proposer l'assistance 0 km dans les années 80, l'assistance psychologique, la déclaration des sinistres par téléphone, et via Internet tout récemment... Des produits et services innovants vite copiés par le marché.

JUSTE PRIX ET SOLIDARITÉ

Cette conception moderne du mutualisme est plus que jamais en phase avec les préoccupations actuelles des assurés. Le coup de pouce donné aux jeunes fonctionnaires de moins de 30 ans en est un exemple. Outre l'absence de surprime pour conducteur novice, ils bénéficient en effet d'une réduction de 25% sur leur première année de

L'UNION FAIT LA FORCE

Les mutuelles d'assurances sont nées à l'initiative de groupes socio-professionnels désireux de couvrir leurs risques à moindres frais. Dans les années 30, alors que l'automobile se généralise peu à peu, leur vocation est notamment de rendre accessible l'assurance auto à une population d'automobilistes modestes. Le principe est clair : la mutuelle ne rémunère ni courtier, ni actionnaire ; le sociétaire ne paie que ce qu'il achète. Une réalité qui conserve tout son sens aujourd'hui.



Post-scriptum : Je suis invalide, à la suite d'une allergie gravissime aux dérives de l'ANPE, et pire encore de Pôle Emploi. J - 6 mois de la retraite. En clair, il en a fallu beaucoup pour me sortir de ma torpeur "sanitaire".

Nota bene : à la date du 15 janvier 2010, j'attends toujours le courriel de confirmation de vos consignes. Un oubli sans doute ? En attendant, je vous souhaite une excellente carrière, et des nuits paisibles malgré vos ignominies. ■

■ suite de p. 1



Des conditions de travail dégradées

Le deuxième élément de contexte tient aux conditions de travail depuis la fusion. Indéniablement elles se sont dégradées.

Dans un contexte de forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, la fusion est devenue une gageure. Surtout, la pression du Président de la République - l'épisode du "Poster polynésien et de l'orchidée" - est présent dans toutes les mémoires - pourrait un climat déjà tendu pour les agents et les usagers.

Les sujets de tension sont multiples : sites mixtes, mobilité, absence d'espace professionnel personnel, pression et compression du temps de travail, mise à distance des usagers engendrant la déshumanisation de la relation avec le demandeur d'emploi, par le recours aux services à distance, sous-traitance massive des activités, auprès des sans-emploi, à des officines privées, présentées comme la solution pour endiguer l'afflux des usagers.

L'encadrement, lui aussi déstabilisé par les conditions d'une fusion au pas de course, souvent interrogatif sur son propre devenir, n'est plus que la courroie de transmission d'injonctions descendantes contradictoires. L'encadrement apparaît de moins en moins

comme l'élément des remontées d'informations sur les situations vécues sur le terrain.

Or, la situation des agents de Pôle Emploi est préoccupante, et la grève du 20 octobre, prolongée dans certaines régions, a eu un succès inhabituel, qui traduit bien le réel malaise, qui nous a conduits à comparer la situation de Pôle Emploi avec celle de France Télécom.

Un calendrier ultra-serré

Troisième élément de contexte, le calendrier de signature de la CCN. C'est pendant le vote que Christian Charpy - avec l'assentiment de certains syndicats - ouvre la période de signature de la convention collective nationale le 5 novembre, après 8 séances de soi-disant négociations, quelques jours avant le début des élections.

Cette échéance fait que les salariés ont voté sans savoir si les organisations qui sollicitaient leurs suffrages allaient, ou pas, signer la CCN. Certaines ont d'ailleurs, joué d'ambiguïté durant cette période. Finalement, parmi les organisations représentatives, selon les anciennes règles, FO, CFDT, CGC, CFCT et UNSA ont signé, contrairement au SNU et à la CGT.

De nouvelles règles de représentativité

Enfin, l'entrée en vigueur des nouveaux textes définit la représentativité des organisations syndicales. Issus d'un accord entre la CGT, la CFDT et le MEDEF, mis en œuvre par la loi du 20 août 2008, il est prévu un seuil de représentativité de 8 % dans la branche professionnelle et de 10 % dans l'entreprise.

La campagne électorale a été complexe, vue le contexte et le calendrier. Trois syndicats progressent, le SNU, la CGT et SUD. Ce n'est pas un hasard si ce

sont les trois organisations qui se sont opposées le plus vigoureusement à la fusion, et ne sont pas signataires de la CCN. Elles atteignent, à elles trois, près de 40 % des suffrages.

La CFCT et le SNAP sont en baisse, en raison de leur division, ainsi que deux autres organisations, la CGC, et surtout FO qui échoue dans sa tentative d'être la première organisation de Pôle Emploi. Les OS en baisse d'audience sont donc les organisations qui ont choisi de signer la CCN. Ce résultat affaiblit, incontestablement, le camp des signataires. L'échec de FO doit, pour une large part, s'expliquer par la conjonction d'une harmonisation impossible entre ses deux composantes, mais aussi, et surtout, par le décalage entre un ton très revendicatif et des pratiques beaucoup plus accommodantes avec la direction, ne serait-ce que par l'acceptation de son calendrier de finalisation de la CCN.

La CFDT et l'UNSA maintiennent leurs résultats ou presque. Mais l'UNSA perd son caractère représentatif et doit être rangée dans le camp des perdants. En tenant compte du nombre de délégués élus, la CFDT serait plutôt du côté des gagnants.

Une situation complexe

Et la direction de Pôle Emploi ? Elle a réussi son pari : faire signer la convention collective par une majorité d'organisations. Mais elle a aussi renforcé le camp des opposants et créé les conditions d'un climat social difficile.

La situation est complexe sur le plan du droit : cinq organisations, le SNU, FO, la CGT, la CFE/CGC et la CFDT sont représentatives.

Quatre syndicats, le SNAP, SUD, la CFCT, et l'UNSA ne le sont pas. Or, les deux derniers ont signé la CCN. Au-delà de la valeur juridique de ces signatures, il

est possible de s'interroger : quel est le sens de la signature d'organisations devenant non représentatives ? Vont-elles pouvoir suivre l'application d'une convention dont elles sont signataires ?

Le SNAP n'a pas gagné le pari de sa désaffiliation, il est devancé par son ancienne confédération, la CFCT. La question de l'avenir du SNAP se posera, à plus ou moins long terme.

SUD, malgré la plus forte progression de toutes les organisations, qui la conduit à dépasser nettement l'UNSA, n'est pas non plus représentative. La direction envisage-t-elle que l'UNSA soit reconnue parce qu'elle a signé la CCN, alors que SUD qui a obtenu des résultats supérieurs ne le serait pas ?

De toute façon, il faut constater que des organisations non représentatives, ont un nombre non négligeable d'élus. Pas simple !

Pour conclure, nous tenons à rendre un hommage tout particulier à nos militants, nos sympathisants, nos candidats et nos responsables régionaux qui dans une situation très complexe, ont réalisé un travail remarquable. Ce syndicalisme de terrain, s'inscrivant

Soyez certains du respect de vos voix, nous ne les braderons pas.

dans nos fondations, a été remarqué et compris par nos collègues. Nous avons su créer une vraie dynamique.

Le SNU est arrivé en tête de ces premières élections professionnelles à Pôle Emploi. Ce qui lui donne une responsabilité accrue. ■

Jean-Charles Steyger
*M.D.

CONVENTION COLLECTIVE

Le sarkozysme appliqué à Pôle Emploi

Les négociations sur la CCN ont démarré en janvier 2009 sous la houlette de J-C. Sciberras, DGARH arrivé pendant la phase transitoire de la naissance de Pôle Emploi, adepte des négociations de couloir "entre amis", et débarqué en février. Mais dans les faits, en 6 mois, seulement 3 vraies réunions de négociations se sont tenues du fait d'un embouteillage monstre du planning social de Pôle Emploi.

À la hussarde

La méthode de négociation était dès le départ inacceptable : la direction ne dévoilait que des tranches d'articles de sa proposition de CCN au lieu d'un projet complet seul à même de nous permettre d'en mesurer tenants et aboutissants. Plus grave encore, la DG s'est obstinée à se limiter à une grossière révision de la CCN du RAC au lieu d'une synthèse incluant le statut public de 2003 et donc le "meilleur des 2", comme promis par le gouvernement. Les dispositions du statut de 2003 étaient d'emblée écartées par la DG. Cela préfigurait déjà de ce qu'allait devenir la future CCN de Pôle Emploi...

Arrive la période estivale. Le 5 août, Christian Charpy adresse à l'ensemble des organisations syndicales négociatrices, un courrier dans lequel il annonçait sa décision unilatérale d'accélérer le calendrier des négociations. Rien à voir avec une aimable carte postale. Alors que la loi de fusion, ainsi que l'accord préalable de méthode qu'il avait signé, prévoyaient un calendrier potentiel de négociation jusqu'en juin 2010, C. Charpy a donc subitement muté en une sorte de "Valérie Damidot" de la négociation - vous savez, la relookeuse d'intérieur de M6, celle qui transforme en 48 heures un intérieur modeste et paisible en un véritable laboratoire post-guerre nucléaire

tendance Charlotte aux fraises punk. C'était donc parti pour un "ripolinage" de la CCN du RAC en... 5 réunions chrono sur le mois de septembre ! Pour un texte qui doit régir la carrière professionnelle de 45 000 agents.

L'unilatéralisme rime avec caporalisme...

Notez que le SNU était tout à fait prêt à accepter ce calendrier mais à la condition que la DG accepte d'inclure "le meilleur des 2". Mais ce n'était pas dans les intentions de C. Charpy. Un calendrier intenable, fruit d'une attitude méprisante : la logique eut voulu que les syndicats de Pôle Emploi refusent en bloc de participer à cette mascarade de dialogue social. Ça n'a pas été le cas, malheureusement.

Seuls le SNU et la CGT ont, de suite, dénoncé le caractère caporaliste de cette injonction, tant sur l'aspect calendaire que sur le contenu insuffisant des thèmes à négocier. Et les autres organisations syndicales alors ? Silence radio ! Et ce jusqu'à la rentrée de septembre, où la proposition du SNU

de rencontre intersyndicale nationale pour préparer la négociation face à la direction, est restée lettre morte. Les chances d'aboutir à un texte solide et avantageux pour tous étaient compromises d'entrée de jeu.

... et avec électoralisme !

Quelles sont les raisons de cette complicité avec la direction ? Probablement multiples mais l'une d'entre elles a sauté aux yeux de tous : la concomitance de

la logique eut voulu que les syndicats de Pôle Emploi refusent en bloc de participer à cette mascarade de dialogue social

cette négociation avec les élections professionnelles. En effet, reporter l'ouverture à signature de la CCN au-delà des scrutins, risquait fortement de vider le réservoir de signataires (compulsifs) sur laquelle la direction compte habituellement pour imposer ses textes. La loi du 20 août 2008 fixant des seuils minima de pourcentages de voix à recueillir aux élections, la représentativité de certaines organisations négociatrices - voire leur existence même au sein de Pôle emploi - était en danger. Dès lors, une solution permettait à ces syndicats de sauvegarder leur existence sur la scène nationale :

être signataire de la convention collective de Pôle Emploi et continuer ainsi à siéger dans les instances qui lui sont relatives. Voilà comment le DG allait s'assurer la docilité de certains négociateurs pour obtenir le nombre de signataires minimum requis pour entériner la CCN.

Informez les 45 000 salariés de Pôle Emploi

Le metteur en scène ayant planté le décor, la "comédie" pouvait donc continuer. Mais pas tout à fait comme certains protagonistes l'auraient souhaité, à savoir à huis clos. Tout de suite, il nous est apparu essentiel de donner un maximum d'informations aux agents sur ce qui se discutait dans les négociations, et sur les positions des uns et des autres. Avec un objectif clair : faire que les négociations dépassent les murs des instances et que les agents s'en emparent pour influencer sur le cours de celles-ci. Ainsi naquit la série des "Portes ouvertes sur les négociations", adressée à tout le réseau, synthèse des débats diffusée après chaque séance de négociation, qui allait servir de support d'échanges entre collègues en temps réel sur le terrain par le biais d'heures d'informations syndicales notamment. Nous avons pu mesurer le succès de cette démarche du SNU à travers plusieurs indicateurs. .../... suite en p. 4

■ suite de p. 3

Comme par exemple la réaction (tardive) de nos confrères qui ont pris le train en marche en s'essayant à l'exercice de synthèse, mais avec une fréquence irrégulière et une réflexion de fond superficielle. Un autre indicateur fut l'observation des positions de certains négociateurs et de la direction, contraints d'évoluer d'une séance à l'autre. Ainsi se sont déroulées les négociations, au gré d'un calendrier à un tel point démentiel qu'il a d'ailleurs explosé, la dernière séance de négociation ayant lieu le 3 novembre, soit un mois après ce que prévoyait le calendrier initial.

Une CCN prématurée et incomplète

Résultat : un "squelette" de CCN, vide des accords essentiels, voit le jour et reçoit, sans réserves, la bénédiction de son géniteur et de ses 5 parrains : CFDT, CGC, FO, CFTC et UNSA.

Dès l'accord préalable qui fixait les thèmes à négocier, en novembre 2008, nous alertions sur les dangers de cette CCN. Il s'agit bien d'un squelette, car à la grande surprise des juristes qui entourent le SNU, des éléments clefs d'une convention collective ne figurent pas noir sur blanc dans celle de Pôle Emploi : la valeur du point d'indice, de la partie fixe servant au calcul du salaire de base, les accords sur le temps de travail... Autant de points, qui se rapportent aux annexes à la CCN du RAC, qui devront être négociés ultérieurement. Et que dire de l'abandon en rase campagne de l'ADASA et du FNOSP ? Dans le courrier expliquant les raisons qui faisaient que le SNU ne signerait pas l'accord préalable, nous alertions à la fois la direction et les autres syndicats sur le besoin absolu d'assurer une continuité des prestations délivrées par l'ADASA et le FNOSP au sein de Pôle Emploi en 2010. Quelle ne fut pas notre amertume de constater que le SNU a été seul porteur de cette revendication forte. La 1ère réunion officielle des instances sur ce sujet n'a eu lieu qu'en décembre 2009, à quelques jours de la disparition des deux structures...



Une mascarade de dialogue social ▲

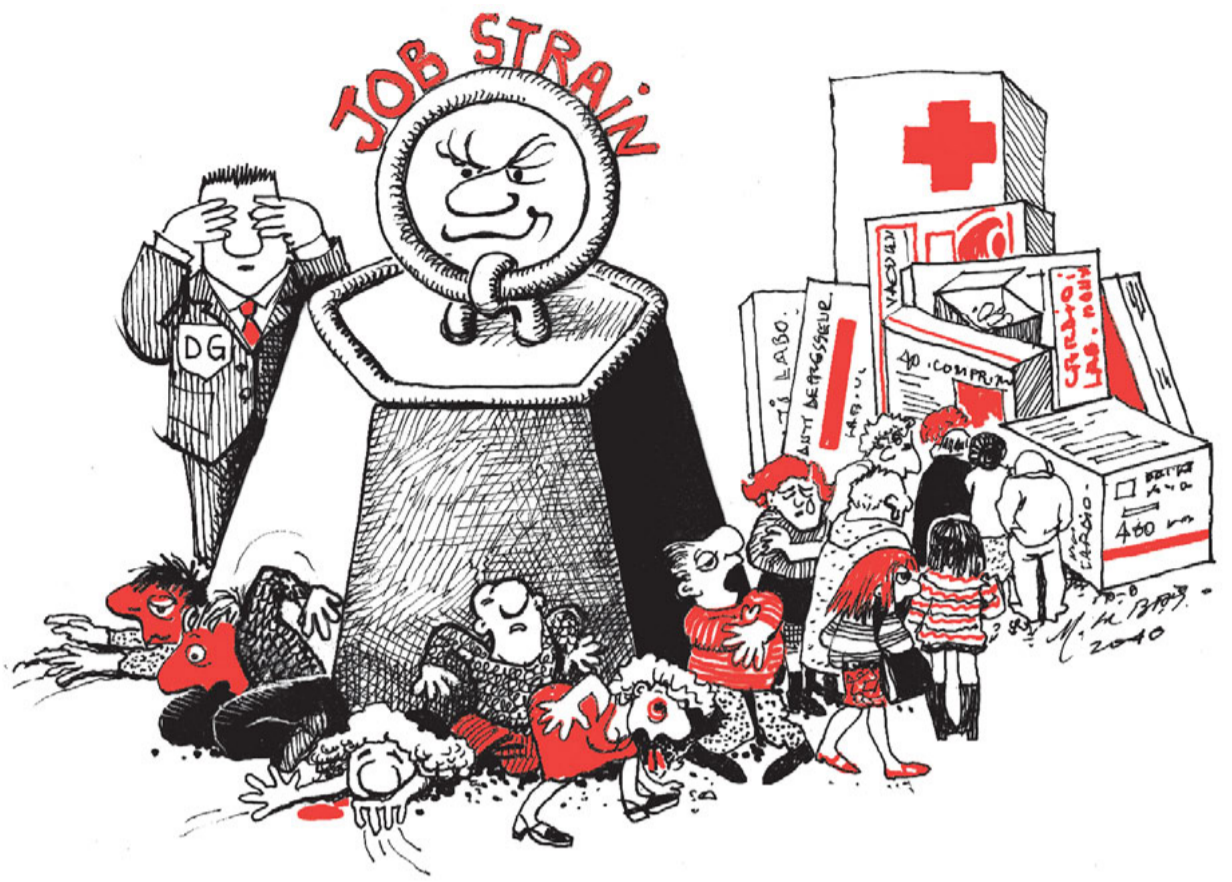
Des questions sans réponses

Restent aussi de nombreuses questions en suspens : avec cette CCN, quelques améliorations ont été obtenues par rapport à la CCN du RAC. Mais où est la réelle reconnaissance salariale pour les agents de l'ex-RAC, en compensation de la polyvalence imposée par la fusion ? Pourquoi nos futurs collègues de l'AFPA, qui dépendront de cette CCN, ont été écartés de la construction de celle-ci ? Pourquoi la règle de calcul du salaire transposé en cas d'option est-elle aussi alambiquée ? La DG ne pouvait-elle pas tout simplement ajouter 2,58 mois à l'actuel traitement brut annuel pour ceux qui optent avant l'ajout des différentes primes et indemnités ? Pourquoi l'amélioration de rémunération annuelle pour un optant est majoritairement due à des compléments de rémunération au lieu d'une véritable augmentation de salaire par le biais d'un classement à des coefficients supérieurs à ceux imposés par la grille de repositionnement ? Au regard de l'article 3 concernant la révision et la dénonciation de cette CCN, les signataires sont-ils certains que les garde-fous contre une éventuelle révision "sauvage" par la Direction dans quelques années ont été posés ? Pourquoi cet article précise-t-il qu'il devra être renégocié dans un délai de 3 ans ?

La précipitation de ces négociations et la complicité plus ou moins passive de certains négociateurs n'ont pas permis d'aboutir à une CCN réellement sécurisée. Malheureusement, le calendrier de négociation des accords essentiels qui doivent lui être annexés, comme la classification des métiers, ne laisse augurer de rien de très enthousiasmant... Le SNU appelle tous les agents à la vigilance. ■

Bruno Rodrigues

1/2 DANS LE MONDE 3/4 À PÔLE EMPLOI



Les job strain et les inégalités professionnelles

Job strain, kézako ? Allons bon, encore un anglicisme ! On pourrait traduire job strain par "boulot sous tension" si on ne craignait pas de confondre l'expression avec celle de nos fameux "métiers en tension" vers lesquels Laurent Wauquiez préconise d'envoyer tous les demandeurs d'emploi. Il y a d'ailleurs entre les deux concepts un point d'équivalence : ce sont les boulots dont on ne veut surtout pas pour ses enfants, même quand on s'appelle Laurent Wauquiez. Pour éviter les confusions, nous choisirons donc plutôt de traduire job-strain par "travail sous pression".

Des emplois à faible capacité décisionnelle

Ce sont des emplois où la latitude décisionnelle de celle ou de celui qui l'occupe est très faible, mais la demande psychologique très forte. La latitude décisionnelle renvoie aux marges de manœuvre de la personne face à sa situation de travail, à son sentiment d'utiliser et de développer ses compétences. La demande psychologique recouvre la quantité de travail, la rapidité demandée, l'intensité, le caractère plus ou moins morcelé et le degré de prévisibilité du travail. Alors que la demande psychologique pousse à agir, la faible capacité décisionnelle empêche de le faire. C'est la raison pour laquelle les spécialistes des risques psychosociaux différencient le travail sous pression des autres sources de stress (1). Le personnel d'encadrement peut être stressé par son travail, mais les marges d'initiative dont il dispose, lui permettent de satisfaire son besoin d'agir face à la situation. Ce qui le protège de bien des maux.

Les effets sur la santé

En effet, l'activité empêchée, dans le cas du travail sous pression a des conséquences avérées sur la santé : maladies cardio-vasculaires, troubles psychiques et troubles musculo squelettiques. Certains facteurs permettent de lutter contre ces effets délétères et de préserver la santé des personnes en travail sous pression, c'est le cas du soutien social dont bénéficie l'individu de la part de son entourage sur son lieu de travail. Encore faut-il que l'organisation du travail permette à ce soutien de se manifester.

Les femmes plus que les hommes

En France, 20 % des hommes salariés sont en situation de travail sous pression et 28 % des femmes. Non pas, bien sûr, que cette situation soit imputable à une quelconque "nature particulière" aux femmes. Être une femme ne suppose aucune prédisposition génétique à exercer un travail sous pression. Mais dans la division sexuelle du travail, ce sont les femmes, plus que les hommes, qui sont cantonnées aux emplois dans lesquels existe le travail sous pression. Plus que les hommes, ce sont les femmes qui se retrouvent dans ces emplois de faible niveau de qualification ou de qualification inférieure aux emplois que leur permettrait d'occuper leur niveau de formation. Parmi les professionnelles emblématiques du travail sous pression, citons les caissières de libre-service. Dans le petit livre qu'elle a tiré de ses huit ans d'expérience, "Les tribulations d'une caissière" (en livre de poche), Anna Sam a su nous en faire sentir les contraintes.

Entre dirigeant d'entreprise et employé de catégorie C, la situation atypique des agents de Pôle emploi

Le questionnaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux à Pôle emploi, a révélé la situation atypique de ses agents. À Pôle emploi, c'est 71,2 % des agents qui sont en situation de travail sous pression. Plus ... suite en p. 8

Qui paye ses dettes s'enrichit mais payer les dettes des autres n'enrichit pas!

Attention un déficit masque toujours une réalité complexe. Chacun sait que lorsqu'il emprunte il doit rendre le capital et (éventuellement) les intérêts. Cela s'appelle une dette et les payer s'appelle le "service de la dette" dans la langue de la comptabilité de l'État. La révolution française avait fait du "service de la dette une ardente obligation" ce qui a permis à l'État d'être "bien vu" par tous ceux qui prêtent aux États et... de pouvoir facilement emprunter à nouveau, quand il le souhaite. Pas mal! Mais il faut que ceux qui payent soient ceux qui dépensent, sinon il y a un problème. Justement c'est le cas.

Qui paye les cadeaux fiscaux ?

Avec la crise systémique que nous subissons depuis plus de 2 ans, dont nous ne sommes en rien responsables, la récession est à l'œuvre, le PIB est en recul et les rentrées du budget aussi. D'autant que le "bouclier fiscal" coûte à ce budget 14 milliards par an et le cadeau de la TVA aux restaurateurs près de 3 milliards, sans oublier les réductions fiscales pour ceux qui y ont droit (pas vous et pas moi).

Attention, un déficit masque toujours une réalité complexe puisqu'il ne s'agit que du résultat d'une soustraction entre les dépenses et les recettes. Si l'actif existe bel et bien sous la forme d'infrastructures - ponts, routes, écoles, universités, hôpitaux, crèches, postes - alors ces actifs produisent eux-mêmes de la valeur que l'on retrouvera les années suivantes et qui réduira les déficits. Si

l'actif n'est pas de l'investissement producteur de valeur, la dette se cumulera au fil des ans. En France le déficit public cumulé représente 76 % du PIB (en 2007 63,8 % du PIB, en 2008, 68,1 %), ce qui est beaucoup mais moins que le Japon (160 % du PIB), les USA, le Royaume Uni et quelques pays de l'U.E. comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne.

Une dette publique record

La dette publique allemande devrait reculer en 2010 à 66,7 % du PIB. Le Pacte de stabilité limite la dette publique à 60 % du PIB, mais ne prévoit pas de sanction en cas d'infraction à cette règle. Le gouvernement allemand table cette année sur une croissance de 1,7 % après 2,7 % l'an passé. La dette publique - État, sécurité sociale et collectivités locales - atteignait le montant record de 1 457,4 milliards d'euros à la fin du troisième trimestre, en hausse de 29,4 milliards en trois mois, (annonce Insee du 30 décembre). Cette dette, calculée selon les critères de Maastricht,

représentait fin septembre 76 % du PIB, soit 1,9 point de plus qu'à fin juin, précise l'Insee. D'après la loi de finances pour 2010, la dette publique n'a cessé d'exploser sous le poids de la récession (réduction des recettes) et des (petites) mesures de relance adoptées pour y faire face, et devrait grimper jusqu'à 77,9 % du PIB à la fin 2009, voir plus.

Le gouvernement table sur une dette à 84 % du PIB pour 2010, avant même de mettre sur le chantier son grand emprunt, qui devrait la faire monter encore d'environ un point. Nous reviendrons dans un prochain numéro de Modes d'Emplois sur cet emprunt en trompe l'œil.

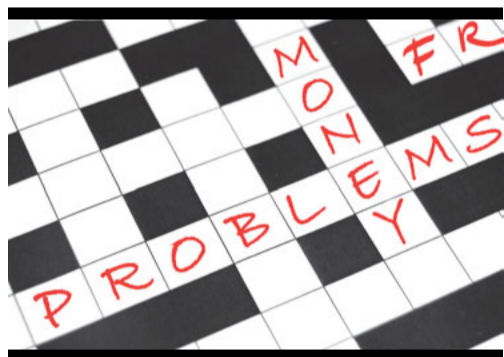
L'État s'endette... pour payer sa dette!

Selon l'Insee, le surplus de dette enregistré sert essentiellement à financer le déficit budgétaire. La contribution de l'État à la dette publique progresse ainsi de 23,4 milliards en trois mois, tandis que celle des administrations de sécurité sociale

Le gouvernement table sur une dette à 84 % du PIB pour 2010 qu'il faudra bien honorer (vous et moi) dans l'avenir!

augmente de 5,9 milliards et celle des administrations publiques locales, en légère hausse, de 0,5 milliard. En d'autres termes à dépenses égales on a réduit par diverses mesures les recettes du budget (pas les vôtres) et produit une dette qu'il faudra bien honorer (vous et moi) dans l'avenir et avec les intérêts. Le président de la République a annoncé l'organisation en janvier d'une conférence nationale sur les moyens de résorber les déficits et la dette, afin de respecter les engagements européens de la France. On peut craindre le pire. ■

Samuel Laforge



◀ En France le déficit public cumulé représente 76 % du PIB (en 2007 63,8 % du PIB, en 2008, 68,1 %)

RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DU SNU EN DIRECT DES RÉGIONS

Actualités	En direct des régions
► 4 février 2010 - Le SNU déplore les décisions de la Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles	► 24 janvier 2010 -- reportage : Pôle emploi : le SNU-FSU dénonce des discriminations envers des demandeurs d'emploi
► 4 février 2010 - CHSCT : lettre ouverte du SNU au DG	► 20 janvier 2010 -- GREVE DU 21 JANVIER EN IDF
► 29 janvier 2010 - Accord Seniors : Un accord en trompe l'œil que le SNU Pôle Emploi FSU ne signe pas.	► 19 janvier 2010 -- Gestion RH en Bourgogne : procédures non respectées
► 29 janvier 2010 - Accord seniors ouvert à signature	► 19 janvier 2010 -- Un peu de SNU... n°10 journal du SNU Bourgogne
► 22 janvier 2010 - NAO DU 18/01/2010 : UNE MASCARADE !	► 16 janvier 2010 -- SITES MIXTES A LIMOGES : La pagaille organisée ou comment le mariage de la carpe et du lapin montre ses limites.
► 21 janvier 2010 - Premier syndicat de Pôle emploi : le Snu-FSU, hostile à la fusion, devant FO	► 13 janvier 2010 -- PACA : Grève du 12 janvier 2010
► 19 janvier 2010 - Activités sociales et culturelles : le pire des deux.	► 24 décembre 2009 -- Prise d'otage au PE de Morteau : communiqué du SNU Franche Comté

► Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org

Les joies de la xyloglossie*

Naguère, un journaliste souhaitait obtenir une interview de Mme Rachida Dati, la regrettée garde des sceaux, exilée en province, loin des salons prestigieux de la haute-couture et des luxueuses boutiques de la place Vendôme. Aussi sec, il passe un coup de fil à la chancellerie et c'est le directeur de cabinet de la ministre qui lui répond par la négative : "Vous comprenez, la ministre est en phase de discrétion accentuée..."

Vous imaginez ? Demain, vous proposez, avec tact et subtilité à votre moitié, une relation intime librement décidée par deux adultes consentants, et il (ou elle) vous répond qu'il (ou elle) est en phase de "baisse de libido accentuée" au lieu de vous dire d'aller vous faire voir ailleurs.

Je me souviens avoir entendu, un jour, un haut fonctionnaire dénoncer "l'infamie circularité du parcours des jeunes." Explication de texte : il voulait dire que ces derniers tournaient en rond à la poursuite d'un premier emploi, un stage-parking, puis retour à la case ANPE, puis un petit boulot, puis re-ANPE, puis stage-parking et ainsi de suite. Le propos aurait paru pertinent, si, quelques instants plus tard, il n'avait pas ajouté que la noble administration, dont il était responsable, avait pour vocation de "pondre des circulaires..."

La boucle était bouclée, si j'ose dire, par ce brave technocrate confronté à la quadrature du cercle.

La xyloglossie envahit l'espace public, les lieux de pouvoir, les entreprises. La crise financière actuelle fait la joie des amateurs de cette novlangue. Quand on vous dit que "les fondamentaux économiques sont sains",

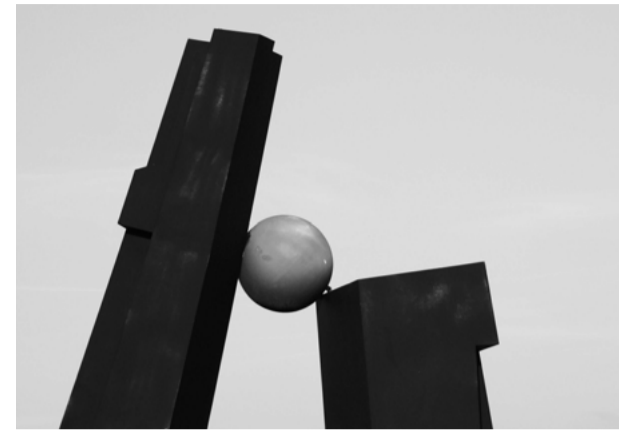
vous avez intérêt à vérifier tout de suite le niveau de votre compte en banque. Si vous entendez que "tout est fait pour sauvegarder l'emploi", il est temps de vous faire du souci pour le vôtre. Quand vous lisez que "le déficit budgétaire prévu pour l'exercice en cours est conforme aux prévisions", mettez des sous de côtés pour l'augmentation de taxes ou d'impôts qui va suivre inmanquablement. Quant à la fameuse antienne "notre préoccupation première, c'est le pouvoir d'achat des français", il faut entendre que ce dernier sera sacrifié sur l'autel de la proverbiale "modération salariale, indispensable pour assurer la compétitivité de nos entreprises face à la concurrence mondiale".

En 1970, le génial chroniqueur et journaliste, Robert Beauvais, publiait "L'hexagonal tel qu'on le parle." - éditions Hachette. "Largement propagé par les moyens de diffusion actuels, Presse, Radio et Télévision, l'hexagonal est en train de gagner les masses auxquelles il s'impose par ces deux vertus à quoi le public contemporain résiste difficilement : la laideur et la prétention." Trente-huit ans après, son héritière, la xyloglossie, triomphe. Pratiqué avec ferveur par les gens de pouvoir, coachés par leurs conseillers en communication, elle est la pommade moderne qui permet d'opérer à vif les "vrais gens" en reportant la douleur à plus tard. S'il y avait un hommage à rendre à Robert Beauvais, ce serait d'écrire une suite à son livre. On pourrait l'intituler "La xyloglossie tel que les cons la parlent". Bonjour chez vous! ■

Guy Yotine

* du grec, xylo, bois et glossa, langue. Je sais, c'est un peu capillotracté.

Hausse des cotisations des mutuelles, système de santé moins solidaire : le faux prétexte du "Trou" de la sécurité sociale



5 millions de foyers français ▲ sans couverture santé complémentaire.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2010 a été publiée au journal officiel le 27 décembre dernier. En s'appuyant sur des prévisions alarmistes pour 2010, le gouvernement propose une série de contres réformes pour lutter contre le fameux "trou" de la sécurité sociale, qui est évalué à 30,6 milliards d'euros. Selon la commission des comptes de la sécurité sociale, le déficit de la branche assurance-maladie représente à lui seul 11,5 milliards. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement se soit attaqué prioritairement à cette branche.

Transfert des coûts de la sécurité sociale vers les mutuelles

Dans la LFSS, le gouvernement organise un transfert des dépenses de la sécurité sociale vers les mutuelles par le biais de trois mesures :

- L'achat aux laboratoires privés de 93 millions de doses du vaccin contre la grippe A, pour 1 milliard d'euros est financé, à moitié, par la sécurité sociale et par les mutuelles qui doivent verser à l'État une participation de 0,94 % du montant annuel des cotisations encaissées,
- Le forfait hospitalier passe de 16 à 18 euros,
- Création d'un nouveau taux de remboursement des médicaments à 15 % (plus d'une centaine de médicaments concernés).

De plus, le gouvernement pérennise, pour 2010, la taxe de 3,4 % sur les chiffres d'affaires des mutuelles : 1 milliard d'euros seront à nouveau ponctionnés aux mutualistes !

Explosion des cotisations des mutuelles

Il n'est donc pas étonnant que la mutualité française annonce, pour 2010, une augmentation moyenne de 5 % des cotisations mutualistes. Les deux mutuelles des agents de Pôle emploi, la Mutuelle Générale et Médéric-Malakoff, n'échapperont pas à cette règle avec respectivement 2,20 % et 2 % d'augmentation. Au final, le coût de la santé pour les ménages a augmenté de 40 à 50 % depuis 2001 (voir le Monde du 18 novembre 2009). La conséquence directe, et intolérable, avec 7 à 8 % de la population, soit environ 5 millions de personnes, qui ne bénéficient pas de couverture santé complémentaire, faute de moyens.

Des solutions simples pour sauver la sécurité sociale existent !

Il est urgent de combattre une telle politique de santé qui consiste à démolir une sécurité sociale solidaire au profit de complémentaires santé que seuls "les

plus riches" peuvent s'offrir. Le gouvernement ne cesse de nous parler du "trou" de la sécurité sociale pour justifier sa politique. Pourtant, même si l'augmentation des dépenses de santé est indéniable, la participation des employeurs au financement de la sécurité sociale ne fait que diminuer et l'État ne compense pas la perte ainsi générée. L'exemple le plus frappant est l'exonération Fillon en cas de travail à temps partiel : les cotisations patronales, dans certains cas, sont moins élevées que les cotisations salariales.

Certes, la crise économique avec la hausse du chômage, est un facteur aggravant pour le financement de la sécurité sociale. Mais, il faut rappeler quelques réalités scélérates. En premier lieu, de nombreuses taxes, destinées à contribuer au financement de la sécurité sociale, ne lui sont pas reversées : taxes sur le tabac destinée à la sécurité sociale, 7,8 milliards ; taxes sur l'alcool, 3,5 milliards ; une partie des primes d'assurances automobile, 1,6 milliards ; taxe sur les

industries polluantes, 1,2 milliard ; part de la TVA, 2 milliards. De plus, l'état tarde à verser la compensation des exonérations qu'il décide, de façon unilatérale : exonérations pour les contrats aidés 2,1 milliards. Enfin, il y a les retards de paiement par les entreprises, 1,9 milliard. Soit un total de 18,9 milliards !

Outre ces éléments, pour accroître les recettes de la sécurité sociale, il faut revenir sur les exonérations de charges patronales dont l'efficacité n'est pas prouvée (dixit la Cours des Comptes elle-même) et élargir la cotisation "employeur" à la totalité de la richesse produite et non à la seule masse salariale. Dans les principes fondateurs de la sécurité sociale, était inscrit qu'en matière de santé "chacun paye en fonction de ses moyens et se soigne en fonction de ses besoins". Le SNU Pôle emploi, en lien avec la FSU, continuera à se battre pour que ces principes de solidarité perdurent. ■

Emmanuel M'hedhbi

Baisse de la TVA dans la restauration... Suite et faim ?

Sous le titre "ÉCHOS DES VACANCES" : la TVA a enfin baissé dans la restauration, le n° 12 de Prendre Son Temps, le journal des Tigres Aux Tempes Argentées* du SNU, évoquait la baisse de la TVA et les conséquences attendues en terme d'emplois, de salaires et de tarifs. Six mois après cette concession aux restaurateurs, qu'observons-nous ?

L'INSEE constate, en décembre, une légère augmentation de 0,1 % par rapport à octobre dans les cafés et restaurants.

La baisse des prix n'est pas à la hausse !

D'abord, une hausse des prix en novembre. L'INSEE constate, en décembre, une légère augmentation de 0,1 % par rapport à octobre dans les cafés et restaurants. Cette hausse est équivalente à celle de l'ensemble des prix de la consommation en France mais rappelons que l'engagement de la profession portait sur une baisse de 11,8 % et sur au moins sept produits. Selon le gouvernement et les syndicats signataires, cela aurait

dû se traduire par une baisse des prix d'environ 3 %. Pas de quoi cependant améliorer sensiblement le marché de la restauration !

La baisse de la TVA annoncée en Allemagne semblait donner raison à cette mesure gouvernementale fran-

çaise dont l'UMP et Nicolas Sarkozy se sont fait l'écho. En fait l'Allemagne n'a pas voté cette disposition qui concernera uniquement, à partir du 1er janvier 2010, les nuits d'hôtel et non la restauration.

L'augmentation des embauches en diminution ?

Il suffit de parcourir la presse. Les embauches ne sont pas au rendez-vous dans la très grande majorité des régions ! Le Contrat d'Avenir signé le 28 mars 2009 lors des États Généraux de la restauration prévoyait la mise en place de contrats en alternance, qui ne coûtent pas cher, puisqu'ils font l'objet de subventions publiques. On a observé, depuis 10 ans, 15000 créations d'emplois par an, en moyenne, dans ce secteur et l'objectif de 20000 en 2 ans c'est-à-dire à l'échéance du contrat est raisonnable. Cependant la crise aidant, la baisse du chiffre d'affaires de 5 à 7 % pourrait mettre à mal ces engagements.

Notons enfin que ces contrats restent précaires, saisonniers, souvent à temps partiel et frappés par des horaires peu motivants.

La hausse des salaires est annoncée à la baisse...

L'accord a été signé pour trois ans, il prévoit une revalorisation moyenne des salaires de 6 % et la mise en place d'une mutuelle de santé en juillet 2010.

L'accord n'est pas signé par deux syndicats (l'UMIH et la GCN) plutôt représentatifs des chaînes de restauration dont les actionnaires estiment qu'il allait trop loin... Ce n'est pas la visite, dans un Quick, de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, qui empêchera une partie de l'opinion de penser qu'il s'agit là d'un véritable cadeau aux employeurs doublé d'une opération de notoriété pour l'UMP.

Ainsi les promesses ne sont pas tenues, si les prix sont restés stables (0,1 %), les embauches ne sont pas au rendez-vous et le déficit public se creuse. Cependant, le Sénat a finalement rejeté le 24 novembre l'amendement au projet visant à rétablir la TVA à 19,6 % au motif qu'une augmentation de la TVA à ce stade aurait des conséquences néfastes. Fais-moi peur !

Les observateurs économiques estiment cependant que la faiblesse actuelle de la demande (entraînant la

baisse du chiffre d'affaires des cafés et restaurants) devrait entraîner dans un avenir proche la baisse des prix. Même les grandes maisons dont la prospérité ne repose pas sur les prix mais sur la renommée n'échapperaient pas au phénomène.

Les salariés mangent la soupe à la grimace. Les clients ne sont pas dans leur assiette

Les entreprises réduisant la voilure des frais généraux, la profession pourrait être amenée à baisser les prix pour reconquérir une clientèle devenue rare.

Nous sommes restés sur notre faim. Les 6 premiers mois de cette mesure ne nous rendent pas optimistes pour l'avenir. Il convient aux consommateurs que nous sommes d'être vigilants et de réserver notre fréquentation aux professionnels respectueux de leurs engagements. ■

Guy Masquelier et Samuel Laforge

* Nos camarades militants du SNU, retraités de l'ANPE, des ASSÉDIC ou de Pôle Emploi.

Chaffoteaux et Maury

Une grève au parfum autogestionnaire !

Tout le monde connaît cette marque installée, depuis 1914 à Saint Briec. Au lendemain de la deuxième guerre on l'appelait « le bagne briochin », ça ne s'invente pas.

Depuis 40 ans, date du dernier déménagement en banlieue de St Briec, à Ploufagran, on ne compte plus les changements de propriétaires, le dernier datant de 2001. Ce sont des Italiens, la famille Nerloni qui contrôle 21 usines dans le monde et compte parmi ses marques Ariston. Il y a deux autres usines en France, une à Chartres et une autre, de pièces détachées, près de Saint Briec.

Gloire et décadence

L'histoire de Chaffoteaux est à l'image de celle de l'industrie des arts ménagers. Un grand boom après guerre puis une sévère décrue : 2 200 emplois en 1981, 875 en 2001 et en juin dernier 257. Sur les 257 salariés il y a 1/3 de femmes.

Le 18 juin dernier, le CCE est averti d'un nouveau plan social qui porte sur 207 salariés. Le dernier

remonte à deux ans environ et a concerné 56 salariés. Les travailleurs n'entendent pas se laisser faire et se mettent illico en grève, avec comme revendication, le maintien de l'emploi.

Dès le début, ils instaurent un mouvement de grève démocratique. Les AG rassemblent la quasi-totalité des 257 salariés qui imposent une relation non concurrentielle entre les deux organisations syndicales, CGT (87 %) et FO (23 %). Ce climat unitaire a permis beaucoup. En particulier, dès la fin de juin, les salariés décident, sous leur contrôle, une reprise de la fabrication, par postes tournants, qui permet de constituer un stock qualifié de "trésor de guerre". Ainsi, les grévistes imposent au patron un salaire pendant la grève, ce qui permet de tenir jusque la mi-octobre. En même temps, disent-ils, c'est une bonne manière de montrer notre attachement à notre travail.

Une grève autogérée

Ils ont souvent débattu du sens de leur grève : demander une prime de départ (appuyé par FO) ou maintenir le travail (appuyé par la CGT) ? À chaque fois les votes ont montré clairement que le maintien du travail était la motivation première de la grève même si personne ne refusait une prime. C'est sur ce thème que s'est déroulée une manifestation monstre à Saint Briec qui a permis aux Briochins d'exprimer leur solidarité. Les grévistes ont organisé des ateliers divers : garage, coiffure, tapissier... qui connurent une belle affluence. Quelques cadres, bien trop proches de la direction ont été expulsés par les cadres eux-mêmes. Le patron a vu réinstaller son bureau dans la rue, devant la porte de l'usine, car "il ne servait à rien". Il revenait de temps en temps devant l'AG mais était reconduit hors l'usine aussitôt après. Depuis la fin du mois de



Ploufagran - Les salariés de Chaffoteaux posent nus pour faire parler d'eux

septembre il a carrément été déclaré interdit de séjour. Allez sur Dailymotion. En tapant Chaffoteaux, dans la case recherche, vous trouverez des vidéos donnant une bonne idée de l'ambiance et du sérieux des assemblées générales.

Les "Chaffoteaux" n'ont pas l'échine souple !

On peut aussi, commander quelques produits dérivés de la grève, par mail - chsctchaffoteaux@wanadoo.fr, comme un super-calendrier présentant, dans le plus simple appareil, quelques-uns des salariés. Cette initiative a connu un franc succès puisque des milliers de calendriers ont été écoulés auprès de ceux qui souhaitent apporter leur soutien. Allez-y, il en reste encore. Des travailleurs des marques concurrentes - ELM Leblanc, Atlantique, Saunier, et même des représentants des installateurs Savelis - sont venus apporter leur soutien ce qui a beaucoup touché les grévistes. La presse internationale a rendu compte de cette grève au parfum autogestionnaire et on a vu ainsi des télés Japonaises, Polonaises, Russes, Canadiennes et même... Françaises ! Le San Francisco Chronicle, un grand quotidien de Californie a aussi relayé l'information. Aujourd'hui, le bras de fer n'a pas permis le maintien des emplois mais, après passage devant les tribunaux, un protocole de fin de conflit a permis d'obtenir une prime de 2 500 €. Les "Chaffoteaux" n'ont pas courbé l'échine. ■

Samuel Laforge



Des petits césars d'opérette ont voulu s'payer notre tête

Les salariés de Chaffoteaux débordent d'imagination : ils ont sorti un single diffusé sur le net, sur CD, sur radio

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

L'état des lieux en chiffres

Les premières élections professionnelles au sein de Pôle Emploi viennent de s'achever. Voici les résultats nationaux issus des résultats de 29 établissements de Pôle Emploi (sous réserve des contentieux en cours).

Les résultats des dernières élections professionnelles avant la fusion

Syndicats	ANPE	ASSEDIC	Résultat pondéré
FO	17,90	28,20	21,30
SNU/FSU	27,20	0	18,10
CGT	14,60	15,60	14,80
CFDT	8,60	24,70	14,00
CCG	13,90	12,40	13,40
CFTC	12,20	9,60	11,30
UNSA	5,60	0	3,70
SUD	1,60		+ ou - 1

Les résultats des élections professionnelles 2009/2010 au niveau national

Syndicats	Résultat antérieur pondéré	Résultat 2009	Différentiel
FO	21,30	18,47	-2,83
SNU	18,10	19,23	+1,13
CGT	14,80	15,35	+0,55
CFDT	14,00	14,55	+0,55
CGC	13,40	10,10	-3,3
CFTC	11,30	6,68	non exploitable
SNAP	0	5,49	non exploitable
UNSA	3,70	3,13	-0,57
SUD	1,00	4,59	+3,59

Le site, lafusionpourlesnuls.com, précise que "le calcul fondé sur le ratio 2 salariés ANPE pour un salarié ASSEDIC, n'est qu'approchant, mais il est difficile de faire plus exact, vu la fluctuation, selon les sources (et parfois dans le même rapport officiel), des effectifs annoncés pour chacune des deux entités, et la non accessibilité des résultats en voix". Le calendrier électoral se répartissait sur une période de trois mois, les dernières à intervenir étant celles de PACA, en janvier. Ces élections se sont tenues dans le contexte de la mise en œuvre de la fusion qui est une des raisons de la

dégradation majeure des conditions de travail que nous connaissons dans un paysage professionnel marqué par la crise et une hausse de plus de 20 % du nombre de demandeurs d'emploi et donc des charges de travail pour chacun et chacune d'entre nous.

Deux éléments concomitants - élections, le calendrier de la période de signature de la convention collective négociée à pas de charges - ont pesé sur le contexte électoral dans la campagne que nous avons menée dans chacun des établissements.

Quant aux nouvelles règles de représentativité des organisations syndicales issues de la loi d'août 2008, elles pèsent sur les résultats de ce scrutin.

En attendant, C. Charpy continue le rythme marathonien de déploiement de Pôle Emploi au détriment des agents, des usagers et du dialogue social, en ignorant l'un des principaux enseignements de ce scrutin : les OS vigoureusement opposées à la fusion représentent plus de 60 % des voix exprimées... ■

J.C. Steyger

NOS SIGNATURES SONT VOS VOIX
NOUS NE LES BRADERONS PAS
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org

■ ■ ■ suite de p. 4

remarquable encore, le questionnaire montre qu'avec un score médian de 28, c'est-à-dire supérieur aux évaluations de l'enquête nationale SUMER 2003 (Surveillance Médicale des Risques) dont l'échelle s'arrête à 25, les agents de Pôle emploi subissent un niveau de demande psychologique nettement plus élevé que celui de dirigeant-e d'entreprise (score de 25) mais ont un niveau de latitude décisionnelle (score médian de 64) à peu près équivalent à celui d'un-e employé-e de catégorie C de la fonction publique !

Les silences de la DG

Lors de la restitution des conclusions de cette enquête qui a été faite le 5 janvier aux organisations syndicales, le cabinet qui a réalisé cette étude (ISAST) et la direction n'ont pas souhaité donner les résultats sexués de ce questionnaire.

L'argument avancé était que le sexe n'est pas une variable explicative : placés dans ces emplois, les femmes comme les hommes sont en situation de travail sous pression. Ce à quoi nous souscrivons parfaitement. Cependant, le DG admettait que les emplois les plus soumis au travail sous pression étaient précisément ceux que les femmes occupaient le plus souvent.

Or, les taux de promotion des femmes ont été, jusque-là, très significativement inférieurs à ceux des hommes dans les deux institutions d'origine (2). Non seulement elles sont plus nombreuses, mais encore elles restent plus longtemps dans les emplois soumis au travail sous pression.

Leur durée d'exposition aux risques psychosociaux est ainsi plus élevée.

Selon une récente enquête de la DREES et de la DARES (3) sur les effets de la trajectoire professionnelle sur la santé, les personnes ayant le plus travaillées sous-pressions présentent un risque de troubles dépressifs majeurs 60 % plus élevé que les autres personnes de situation socio-démographique comparable !

Une situation insupportable sur laquelle la DG préfère demeurer discrète ! ■

Sylvette Uzan-Chomat

- 1) Nicole Guignon "Les facteurs psychosociaux au travail" Premières synthèses, premières informations, DARES, mai 2008
- 2) Voir ce différentiel dans le bilan social RAC et le bilan des ressources humaines de l'ANPE de 2006 et de 2007
- 3) Thomas Coutrot "Parcours professionnel et état de santé" Premières synthèses, premières informations, DARES janvier 2010



Fiers d'une mobilisation historique ! ▲

Nou Tienbo, Nou Larg Pa*

À peine lancé, le Pôle Emploi Réunion Mayotte (PERM), après quelques turbulences en mars et juin, s'est retrouvé complètement paralysé pendant deux semaines par un conflit social de grande ampleur. Celui-ci a commencé le 29 octobre dernier, et a mobilisé entre 40 et 60 % du personnel. Durant les 12 jours de grève qui ont suivi, en moyenne, 20 sites sur 29 sont restés fermés.

Une grève exemplaire !

Un combat âpre et dur mené pour et avec les agents, qui, chaque jour de conflit, étaient présents sur les piquets de grève répartis sur l'ensemble des sites de l'île. Nous saluons le militantisme et l'engagement des agents de PERM qui nous ont soutenus tout au long de ses 40 longues heures de négociations diurnes et nocturnes.

L'écriture faite par les agents des premières pages des luttes syndicales du nouvel établissement Pôle Emploi, sont hautes en couleur : le siège et l'envahissement de la direction régionale ; les manifestations et défilés sur l'ensemble du territoire avec, à la clef, les audiences à la Préfecture, à la Région, auprès du Député Maire, du conseiller de la Ministre, Mme Penchard ; l'accueil fait au Directeur Régional revenant de Mayotte... Tous ces événements resteront gravés dans la mémoire collective.

Le service aux usagers est sacrifié. Le chômage explose !

La dégradation des conditions de réception des usagers et des conditions de travail des agents a été au centre de nos revendications. La mise en place de PERM, n'a fait qu'aggraver la situation que nous connaissions. C'est ce que soulignait le rapport d'expertise remis au CHSCT fin 2009. Ce rapport pointe en particulier le développement des risques psychosociaux et la nécessité d'aller rapidement vers les

sites uniques. C'est notre revendication : aller le plus vite possible sur les sites uniques et maintenir en attendant la réception sur les sites existants.

Le Directeur Régional se déclarant dans l'incapacité de négocier sur l'ensemble de nos revendications, nous avons sollicité le directeur général qui pour sa part ne nous a fourni aucune réponse. Il a même décliné sa venue chez nous, jetant une nouvelle fois aux oubliettes les engagements pris avec les agents de la Réunion et de Mayotte.

L'absence de réponse réelle et sérieuse de la direction, le mépris affiché à l'égard des usagers et agents de PERM dans le contexte extrêmement difficile que nous connaissons actuellement, une progression du chômage (plus de 110 000 demandeurs d'emplois inscrits), une explosion du nombre de licenciements économiques (+ 300 %), des milliers d'emplois détruits laissant sur le carreau de nombreuses familles de l'Île de la Réunion, dont 52 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté... est criminelle.

Les besoins de la Réunion ne sont pas satisfaits

Cette attitude irresponsable, est en totale contradiction avec la volonté affichée par le gouvernement à l'issue des états généraux de l'Outre Mer, qui ont souligné les besoins importants de la Réunion en terme d'emplois et de prise en compte du chômage. Il s'agit, bien évidemment de créer des emplois, mais aussi d'aider et d'accompa-

gner efficacement les demandeurs d'emploi de la Réunion et de Mayotte, en tenant compte des particularités de ces régions.

Nous sommes fiers du combat et de la mobilisation historique en cours actuellement au sein de PERM. Les actions significatives enclenchées jusqu'à présent, ont créé des liens solides dans l'ensemble du personnel. La grève est actuellement suspendue mais nous continuons à œuvrer pour faire aboutir nos revendications sur le terrain juridique (référé en cours) notamment et dernièrement au sein de l'intersyndicale des DOM en vu de l'ouverture des négociations des arts 40 et 50. Le SNU Pôle Emploi FSU Réunion témoigne sa solidarité à l'ensemble des camarades en lutte actuellement et apporte son soutien à tous les agents et collectifs en souffrance partout en France. ■

Jérôme Payet

Aider et d'accompagner efficacement les demandeurs d'emploi de la Réunion et de Mayotte, en tenant compte des particularités de ces régions.

* Nous ne lâcherons rien, nous irons jusqu'au bout !

À LIRE

La colline aux osselets

Auteur : Daniel Flaugnatti

Édition : Édilivre Prix : 15€

Cette autobiographie est le fascinant monologue d'un vieil homme qui conte sa vie à son fils. Les bombardiers américains, les Ardennes, Vouziers, les résistants de la dernière heure. Puis, l'entrée en littérature, en écriture, en poésie. Avec la découverte de Verlaine, Rimbaud, Antonin Artaud, Charles Bukowski, Jack Kerouac, Henri Miller, les poètes maudits, la révolte, l'angoisse désespérante de l'adolescence, l'alcool mais aussi les années lycée, les années hippies, les années 1970 et 1980, l'auto-stop, les amis, les amantes, l'ange noir, la lente abdication des valeurs sur l'autel du monde adulte, du nouveau monde libéral, du nouvel ordre moral...

Comme le fils, vous resterez silencieux et émerveillé devant cet immense chant d'amour, de révolte et de rage intacte, mais aussi désespérante.





De la chine

Nombreux sont les livres qui prédisaient un avenir glorieux à la Chine. De "La Chine ébranle le monde" de Check Bulden, aux lendemains de la proclamation de la République populaire, à "Quand la chine s'éveillera", de Roger Peyrefitte, et bien d'autres encore. Soixante années après la proclamation de la république populaire la Chine s'est réveillée et ébranle le monde. Tous les signaux le confirment mais la réalité est-elle si vrai ou, bien sûr, plus complexe.

Et tout d'abord économiquement.

Après vingt années de manufacture dans le rôle de sous-traitants du monde industriel, la Chine a amassé un trésor financier de près de 2000 milliards de \$ d'excédents monétaires, qui la rendent incontournable et très courtisée. Oui mais l'essentiel de ses excédents est libellé aujourd'hui en bons du trésor américain ce qui, bien sûr, la place sur le même bateau que la banque fédérale américaine dont elle est pour une part le banquier. La faillite du dollar serait catastrophique... pour la Chine. Pour continuer sa chevauchée économique, indispensable pour son équilibre politique et social intérieur,

d'une croissance entre 8 et 12 % elle s'appuie sur un Yuan sous évalué et paye donc les matières premières qui lui sont indispensables au prix fort mais... en \$ faible. Les matières premières elle les rafle partout dans le monde, comme une puissance coloniale, en Afrique, en Asie, en Australie et aussi en Sibérie. Et elle n'est pas regardante aux contextes politiques sous le prétexte louable de la "non-ingérence".

Ses capacités technologiques sont concurrentielles

Son développement économique lui a permis de dépasser la phase de la manufacture et aussi bien sûr

celle de l'économie paysanne où elle en était il n'y a pas si longtemps. Ses capacités technologiques deviennent concurrentielles face aux pays développés et les retards des secteurs pointus - numériques, aéronautiques, chimie - se résorbent rapidement. L'urbanisme et les transports se développent au prix d'une violente spéculation immobilière.

Un puissant plan de relance (800 milliards de \$), mis en place avec la crise, semble avoir eu un effet sur la consommation, mais, pour l'essentiel, dans les grandes villes. Le développement des infrastructures stratégiques, transport, santé, enseignement, énergie, produit ses effets .../... suite en p. 10



Un Hold-up sans effraction. ▲

Hold-up sur les activités sociales et culturelles!

Le 10 septembre 2009, Christian Charpy a retiré la délégation des activités sociales et culturelles confiée à l'ADASA depuis 37 ans. Au 1er janvier 2010, aucune prestation ne peut plus être délivrée aux agents de statut public. Parallèlement, la signature de la nouvelle convention collective rend caduc le dispositif national d'œuvres sociales des salariés de statut privé (FNOSP).

Une direction droite dans ses bottes et sabre au clair

À la place de ces deux structures, la DG, avec le soutien des organisations syndicales signataires de la convention collective, a mis en place une Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC). Ce sont les vingt-neuf comités d'établissement qui sont, en principe, chargés de la mise en place concrète des œuvres sociales. Le SNU s'est opposé à la destruction des dispositifs existants, comme il s'est opposé depuis le début de la fusion à la remise en cause des avantages acquis de l'ensemble du personnel. Malgré cette opposition, la direction a réussi en quelques mois à détruire les œuvres sociales en vigueur à l'ANPE et dans le régime d'assurance chômage. Plusieurs facteurs ont contribué à ce hold-up patronal. Les uns sont à mettre au crédit d'une direction générale déterminée, d'autres trouvent leurs origines dans les particularités du paysage syndical issu des deux maisons. Enfin, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, l'incertitude juridique entourant l'ensemble du processus de fusion a favorisé la constitution d'alliances contre nature entre la direction et quelques syndicats.

Réduire les effectifs

L'objectif, non avoué de cette fusion, est la réduction du nombre d'emplois publics. Au-delà des discours sur le service public de l'emploi et des arguments

fallacieux sur les économies d'échelles, les synergies dégagées ou l'efficacité retrouvée au service des clients, le chantier prioritaire du DG, dès l'annonce de la fusion, a été de négocier le changement de statut des agents publics.

Sous la pression du ministère, le DG a bouclé en moins d'un an le chantier de la nouvelle CCN. Au prix d'un investissement relativement élevé au départ - grille de transposition - le ministère pourra afficher dès 2012 une réduction de plusieurs milliers de postes publics puisque transformés en emplois privés. Tout laisse craindre d'ailleurs que cette première étape ne soit suivie très rapidement d'une seconde phase : la réduction des effectifs. Dans ce tsunami social, les œuvres sociales n'ont pas pesé lourd. Les décisions ont été vite prises. On détruit l'existant et on applique le minimum c'est-à-dire le code du travail.

Un paysage syndical "suis generis": des syndicats actionnaires!

En effet comment qualifier des syndicats, dont la fonction première est de défendre les salariés, qui, en siégeant au conseil d'administration, définissent la politique de Pôle Emploi et, cerise sur le gâteau, ont le pouvoir de démettre le directeur général? Comment croire en leur indépendance? Comment ne pas voir l'interdépendance entre Christian Charpy et les membres du conseil d'administration? Dans une entreprise privée ceux-ci sont les actionnaires et tirent leur intérêt des profits réalisés...

Le SNU ne siège pas dans ce conseil.

Cette collusion a montré toute son efficacité dans la destruction de l'Adasa. Alors que cette association était entièrement administrée par les organisations syndicales - la direction ne disposant que d'une voix sur 164 votants - il a suffi d'un simple courrier recommandé du DG pour mettre fin à la délégation de l'Adasa, avec l'assentiment, à minima tacite, des actionnaires, aucun ne s'étant opposé à cette décision. Un véritable hold-up mené en bande organisée!

L'incertitude juridique détournée en moyen d'action

Dès la promulgation de la loi la direction s'est servie de l'incertitude juridique comme d'une arme. Alors que cette loi crée une institution publique au 20 février 2008, il a fallu attendre la de la négociation de la CCN, pour que le directeur général s'enquière auprès du secrétaire général du gouvernement de la nature de cette institution : publique ou privée. Pôle emploi est bien un établissement public! La précision est d'importance parce qu'elle fixe la nature des juridictions susceptibles de recevoir les éventuels recours des organisations syndicales. Ainsi pendant les négociations, le DG a entretenu le flou sur les questions qui fâchent : cotisation assurance chômage et logement, la nature même de la convention collective : convention de branche ou d'entreprise? Des questions délicates pour la DG. Il lui fallait maintenir les incertitudes pour obtenir les signatures nécessaires. Ainsi, annoncer que Pôle emploi ne coti-

serait pas à l'assurance chômage mettait en difficulté les confédérations gestionnaires de ces cotisations. Idem pour le 1 % logement. Dire que la CCN est une convention de branche c'était se couper de la confédération FO qui a constamment déclaré tout au long des négociations qu'il s'agissait d'une CCN d'entreprise. Annoncer une convention d'entreprise, c'était se couper de la confédération CFTC qui ne voulait absolument pas voir son demi-frère, le SNAP, à la table des négociations. Le SNAP est reconnu dans l'entreprise mais pas dans la branche.

Une fois la CCN signée par FO, le DG a déclaré ensuite qu'il s'agissait bien d'une convention collective de branche. Signée par la CFDT? Le DG a annoncé que Pôle emploi ne cotiserait pas à l'assurance chômage ni au 1 % logement. Signée par la CFTC? Malgré ses résultats électoraux, le SNAP n'est plus reconnu représentatif!

Pour arriver à ce résultat il fallait éviter les actions en justice? Comment? Ne pas définir la nature de Pôle emploi a tout simplement interdit d'identifier clairement la juridiction adéquate. De fait, toute action en justice devenait hasardeuse. Cette connivence du CA de Pôle Emploi a autorisé tous les coups de force et principalement à l'encontre des instances d'origine publique : Comité Consultatif Paritaire National, Comité National d'Hygiène et de Sécurité, Adasa... En attendant de parachever le travail avec la suppression des Commissions Paritaires Locales. Un hold-up sans effraction en quelque sorte! ■

Michel Brevard



■■■ suite de p. 9

y compris négatifs avec d'énormes problèmes écologiques qui se profilent.

Une annonce récente illustre bien cette réalité impressionnante : la Chine est devenue cette année le numéro trois mondial de l'énergie éolienne (derrière les USA et l'Espagne), annonce, jeudi 31 décembre, l'agence de presse Chine nouvelle. "La capacité installée chinoise atteinte à la fin de l'année 20 giga watts". La progression chinoise est nettement supérieure à l'évolution mondiale. En 2008, la puissance installée avait doublé pour la quatrième année de suite. "En termes d'ampleur et de rythme, le développement de l'éolien en Chine est sans équivalent dans le monde", soulignait le secrétaire général du Global Wind Energy Council (GWEC). "Au rythme actuel, ils seront premiers au monde en termes de capacité installée d'ici fin 2011, début 2012."

Démographiquement, politiquement et socialement

À démographie gigantesque, problèmes gigantesques. Mais une des principales contradictions à résoudre est celles dite "du centre et de la périphérie" ou "des villes et des campagnes". En effet la géographie est telle que la Chine des villes est située le long des côtes plus le Yang Tsé. Les développements économiques que nous évoquons ici le sont surtout pour le secteur des villes qui représente (en gros) 450 millions d'habitants répartis sur "la périphérie".

L'autre partie, qui représente 950 millions d'habitants le plus souvent dans les zones paysannes et qui est donc majoritaire démographiquement, est en retard et les contradictions s'exacerbent et parfois violemment. D'autant que le pouvoir central n'est pas toujours à même de juguler les nombreuses corruptions ni les créations de potentats locaux toujours prêts à participer au banquet des prédateurs et des mafias. Et il y en a.

Un plan économique, en direction des villes, moyennes est lancé. Il est urgent car c'est à ce prix qu'une classe moyenne peut se constituer pour permettre une consommation intérieure qui sortirait la Chine de son rôle de "fabrique du monde".

Les retombées du Boom économique depuis vingt ans sont inégales selon les régions et les classes sociales surtout dans les campagnes mais elles ont quand même profité à un grand nombre et ont permis de sortir d'une misère ancestrale. La direction politique de la Chine surfe sur cette "vague de succès économique". Si la chevauchée se ralentit ou si les contradictions internes se développent, les tensions se développeront vite et le régime risque de connaître de fortes secousses.

Or la chevauchée se ralentit et les dizaines de millions de chômeurs qui viennent des zones paysannes et errent de villes en villes, près des gares généralement, commencent à devenir un abcès de fixation à même de s'organiser. Rien n'est jamais acquis disait le poète. ■

Claude Kowal



La Chine se réveille et ébranle le monde ▲

Secteur Retraités



PÔLE EMPLOI FSU

Secteur Retraités

43,45 rue de Javel,
75015 Paris

Monsieur le Directeur Général
de Pôle Emploi.

Le 13/10/2009

Monsieur,

Nous voulons vous interpellier, une nouvelle fois, sur la situation des retraités, vos anciens collaborateurs, sur la complémentaire santé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord une proposition de tarif leur a été proposée. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons considéré à l'époque que les tarifs proposés constituaient une discrimination scandaleuse qui a, de fait, écarté de l'accès à la mutuelle bon nombre de nos collègues retraités dont les moyens financiers sont faibles.

Par ailleurs, seuls les adhérents à la mutuelle MUTACMA ont pu y adhérer car l'information sur la procédure d'adhésion leur est parvenue à temps grâce à MUTACMA. En effet, c'est par un courrier daté du 17 janvier 2009 que vous avez proposé l'adhésion aux retraités mais bien trop tard pour pouvoir y adhérer, la date de renouvellement ou de démission d'une mutuelle est en général si ce n'est tout le temps, en fin d'année !! Ce manque d'information a fortement réduit l'accès à la mutuelle une grande partie des retraités.

Il convient donc d'adresser, au plus tard fin octobre, à tous les retraités non encore adhérent à la mutuelle d'établissement, une proposition d'adhésion sur les bases en vigueur au 31/12/2008. Il ne s'agit là que d'une simple mesure de justice que vous devez réparer.

Enfin, d'une façon arbitraire, sans concertation ni négociation, vous avez publié une nouvelle grille de cotisation révisant les tarifs à la hausse. Deux pratiques scandaleuses, en six mois de temps, qui visent à nouveau les retraités et leur couverture santé.

Aussi nous vous demandons solennellement de revenir sur ces tarifs et d'engager une négociation sur ces questions. Nous sommes convaincus qu'elles pourront, dans un esprit de respect mutuel, conduire rapidement à des solutions.

En juin 2008, Monsieur MARX avait convié les retraités à une rencontre afin d'établir des relations normales entre l'institution et les anciens "collaborateurs", mais malheureusement elle n'a été suivie d'aucune concrétisation malgré plusieurs rappels.

Certains que vous aurez à cœur de respecter votre engagement, nous sommes à votre disposition pour définir dans un délai rapide une date de rencontre.

Dans l'attente d'une réponse rapide, recevez, Monsieur le Directeur Général, nos salutations.

André MOMEIN
Animateur du secteur retraité

Noël DAUCE
Secrétaire Général
SNU Pôle Emploi FSU

L'action paie aussi chez les retraités !

Une injustice vient d'être réparée suite à l'intervention du secteur retraité SNU.

Suite à notre courrier, le secteur retraité du SNU a pris l'initiative de proposer, aux retraités qui le souhaitaient, d'écrire une lettre au Directeur Général pour demander leur adhésion à la complémentaire santé sur la base des tarifs de 2008. Ils sont nombreux à l'avoir fait.

À notre grande satisfaction la réponse a été favorable. Nous aurions néanmoins aimé que la direction informe tous les retraités de cette nouvelle situation.

Certes, la direction ne souhaite pas faire trop de recrutement chez ses anciens collaborateurs...

Comme l'ont déjà fait remarquer les gestionnaires de la MG, les retraités coûtent cher. Ce n'est pas une nouveauté de constater que, plus on vieillit

plus les soucis de santé sont évidents, et cela a un coût. Coût d'autant plus élevé que les pensions augmentent moins vite que les prix, (les pensions ont augmenté de 1,2% en 15 mois). Sans compter que dès le premier mois de sa retraite la perte de revenus et de 30 à 40% en moyenne.

Au SNU nous tenons comme valeur fondamentale la solidarité y compris au niveau intergénérationnel. Dans cette optique la section des retraités a pris des initiatives :

1 Nous venons d'écrire à la présidente de la Commission National des Activités Sociales et Culturelles (CNGASC)

pour demander à cette instance de provisionner sur le budget une ligne d'aide aux retraités pour participer au paiement de leur cotisation à la mutuelle en fonction de leur revenu comme cela existait dans les ASSÉDIC.

2 Autre réclamation, la création d'une sous-commission "retraités" dans toutes les commissions A.S.C. des Comités d'établissements dans chaque région, et au niveau national dans le CNGASC. Cette sous-commission aurait en charge de gérer les activités loisirs ou culturelles des retraités.

Cela ne peut que permettre de créer ou recréer des liens entre actifs et retraités tous issus d'une même histoire professionnelle. ■

André MOMEIN



Alain Carpaye, de la CDMT Pôle Emploi Martinique ▲

Tu vends ta force de travail, pas ton âme!

Le SNU est implanté dans toutes les régions et les établissements de Pôle Emploi. En Martinique, la CDMT - la Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs est associée au SNU Pôle Emploi FSU. L'année dernière, la CDMT s'est jetée dans la lutte "Kont la pwofitation". Plus généralement, les syndicalistes de la CDMT sont confrontés, au quotidien, à des problèmes récurrents, tels le chômage de masse, la pauvreté et un coût de la vie élevé, lié à des conditions économiques particulières. Derrière la carte postale, il y a la réalité sociale. Alain Carpaye témoigne...

Un début de carrière difficile

"Au départ, en Martinique, on prend n'importe quel boulot pour gagner sa vie". Alain Carpaye a commencé dans les assurances, en tant que mandataire. Insatisfait de cette situation, il passe le concours de l'ANPE en 1994. Il n'y a pas de poste libre de suite, il sera temporaire pendant deux ans puis intégré à l'agence locale du Lamentin - lieu d'implantation de l'aéroport de Fort de France - où il reste un an et demi. "Ma femme travaillait aux impôts, en île de France. J'ai donc demandé une mutation, à Nanterre où je suis resté quatre ans, jusqu'en 2001. C'est une agence difficile. À tel point qu'un jour, un demandeur d'emploi a péché les plombs, pour utiliser une expression à la mode. C'était un type dangereux. Il a fallu me transférer à la DRA, où j'ai atterri au service des ressources humaines".

Le retour au pays se fait attendre jusqu'en 2006. Alain et sa femme obtiennent tous deux leurs mutations au Marin, l'une des trois sous-préfectures de la Martinique, située dans le sud de l'île.

L'Agence du Marin est une agence rurale. 5 400 demandeurs d'emploi pour 800 offres, dont beaucoup sont saisonnières : bananes, melon, canne à sucre, tourisme. La région compte, comme dans toute la Martinique, beaucoup de gens qui vivent avec le RMI. Le coût de la vie est un vrai problème. "Avant, 80 % de ce que l'on consommait provenait de l'île. Petit à petit, le business a investi ailleurs. Par exemple, faire venir la viande de l'étranger, Nouvelle Zélande, en passant par Paris, coûte moins cher que produire sur place".

Un engrenage économique implacable

Les Békés possèdent seuls le pouvoir d'investir. Ils ont l'argent, les terres. Ils sont là pour se goinfrer grâce à des marges importantes. L'importation est bien plus juteuse que si l'on fabriquait ici les produits essentiels. Les seules productions locales qui perdurent sont le rhum ou la banane. Et encore,

celle-ci est largement subventionnée.

"En Martinique, la consommation, c'est un peu comme une drogue". Alain nous explique le mécanisme. Les capitalistes, tels des dealers, ont incité les Martiniquais à consommer et ont entraîné une sorte de dépendance. "Le Béké va t'inciter à acheter une

bagnole, la plus grosse possible. Le financement ? Pas de problème, la banque, dont il est aussi propriétaire, va se faire un plaisir de te prêter l'argent nécessaire ! Ainsi, il gagne sur les deux tableaux... Les enfants aussi sont dans ce schéma. Eux aussi ils veulent les "Nike" ou le dernier modèle de téléphone portable ! À la Martinique, l'image que l'on présente de soi est importante. La volonté d'afficher sa prospérité est forte... même quand on n'est pas prospère du tout.

Le marché martiniquais n'est pas assez important. Le volume de consommation est insuffisant, d'où des surcoûts importants qui grèvent le pouvoir d'achat. Mais depuis la grève de 2009, il y a une prise de conscience. La consommation baisse et s'oriente un peu plus vers les produits locaux.

Et la CDMT ?

La Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs a une forte identité locale. Elle est enracinée en Martinique.

"Nous sommes viscéralement attachés aux droits des travailleurs ! Tu vends ta force de travail, pas ton âme. Un contrat de travail doit être équitable. Le patron cherchera toujours à te gruger. Les deux contractants devraient avoir une obligation d'honnêteté l'un envers l'autre". Pour Alain, le syndicat, ça sert à ça : aider le salarié à se faire respecter par le patron. "Se syndiquer est une nécessité. Alors que l'État oblige les entreprises à négocier avec les syndicats, les patrons font tout pour dissuader les salariés de se syndiquer, afin d'avoir des interlocuteurs en position de faiblesse. À la fin, c'est le patron qui gagne !" Et notre ami de renchérir : "Le syndicat

n'empêche pas la machine de tourner, il fait partie de la machine. Quant il y a seulement 16 % de grévistes, par exemple, le patron considère que 84 % des salariés sont contents de leur sort. Si à Pôle emploi on avait une vraie puissance syndicale, on ne nous imposerait pas tout ce qu'on nous impose".

Le dialogue social est incontournable

Le mauvais fonctionnement du paritarisme, un dialogue social insuffisant, un syndicalisme faible rendent les grèves inévitables. On l'a bien vu l'année dernière, avec la grève générale et la constitution du collectif martiniquais. Tous les syndicats, les associations étaient unis autour d'une plateforme de revendications communes. Il faudrait que ce soit permanent. Si les salariés avaient plus conscience de leurs intérêts collectifs, c'est la non-adhésion à un syndicat qui serait considérée comme anormale ! Heureusement, il y a des signes positifs. À l'occasion des premières élections professionnelles à Pôle Emploi, la CDMT a fait un "carton". Avec près de 50 % des voix, elle a obtenu 5 sièges sur 8 en CE et 6 sièges sur 9 de délégués du personnel !

Il n'y a pas que le boulot dans la vie

Alain Carpaye est un solide gaillard de 47 ans, costaud et sportif. "J'aime bien les grands espaces !" Raid aventure, vélo et canoë font partie de ses passions, parmi d'autres. Et puis, il y a aussi le jardin secret, la route. À Paris, l'attend toujours son fidèle camping-car. Trois fois par an, il vient en métropole pour de grandes virées sur le continent européen. Bon vent Alain ! Avec Alberic Marcelin et tous les camarades de la CDMT, les valeurs communes avec le SNU Pôle Emploi sont bien défendues. ■

Claude Cherblanc

Le site de la CDMT :
<http://www.wix.com/cdmtemploimartinique/CDMT>

Retraites de retraite complémentaires des agents de l'ex-ANPE : où en est-on ?

Les contrats relatifs aux régimes de retraites et de prévoyance des agents de l'ex-ANPE arrivant à leur terme le 30 juin 2009, ont été prorogés par avenant jusqu'au 31/12/2011.

Régime fermé en juin 1999

514 agents ont fait valoir leurs droits et 23 capitaux-décès ont été versés aux familles des collègues décédés en cours d'activité. Pôle Emploi a pris des engagements pour continuer de financer, en tant que de besoin, le fonds collectif. Ceci est indispensable pour mener le régime à son terme. Le portefeuille financier a perdu un peu de sa valeur du fait de la baisse des actions. Le taux de revalorisation de l'épargne des comptes individuels a donc diminué de façon notable (de 3,38 % au titre de 2007 à 2,84 % au titre de 2008). En 2008 le retraité voit sa rente augmenter seulement de 1,17 %, en forte régression par rapport à 2007 (1,76 %).

Régime ouvert en juillet 1999

561 personnes ont bénéficié des droits. La part des rentes mensuelles (les plus importantes avec + de 2000 points) est en progression régulière. D'après les études actuarielles le régime n'est pas menacé même si une part importante de l'effectif passait sous la nouvelle convention collective et cessait de cotiser. Toutefois deux hypothèses pourraient en troubler l'équilibre et amener à prendre des décisions moins favorables en termes de rendement : la baisse des taux d'intérêt et un accroissement de l'âge moyen des cotisants. ■

André Momein et Anne Marie Gourdain
Qui ont siégé à la commission de juillet 2009

LA COMMISSION RETRAITÉS DU SNU ÉDITE RÉGULIÈREMENT UNE PUBLICATION : PRENDRE SON TEMPS



► Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org

NOUVEAUTÉ

La convivialité

Vous l'avez remarqué, les relations humaines se sont fortement dégradées ces dernières années. Devant ce constat, la direction générale de Pôle Emploi, inquiète des baisses de productivité, a enfin décidé de réagir et va développer un nouveau concept de relations dans l'entreprise. En avant-première, Modes d'Emplois vous dévoile la Charte de convivialité que le responsable de site, le chef de service, le directeur territorial ou le directeur régional devra désormais respecter scrupuleusement.

- 1 - Chaque agent se verra offrir un café – ou un thé, un chocolat chaud, voire une bistouille, dans le Nord-Pas de Calais – dès son arrivée au bureau. Une invite courtoise personnalisée à rejoindre son poste de travail lui sera adressée. Elle devra se terminer obligatoirement par « Pôle Emploi vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre concours. »
- 2 - Lors de la pause matinale d'une demi-heure, prise par roulement, viennoiseries, pain frais, beurre, confiture et autres douceurs permettront à chacun de souffler et d'échanger autour d'un buffet amical.
- 3 - À la fin de la première demi-journée de service, un apéritif convivial permettra de renforcer les liens entre les membres du collectif de travail. Le responsable hiérarchique s'attachera à entretenir un caractère bon enfant à ce moment privilégié. Un classeur contenant un recueil d'histoires drôles et de bon goût sera remis à chaque unité. Le CHSCT veillera particulièrement à son actualisation par le biais de fiches spécifiques, téléchargeables dans Intrapôle (onglet ressources humaines, cliquer sur offre de service aux agents, puis onsefendlapechedg.com).
- 4 - Le repas reste à la charge des agents.
- 5 - Un local, consacré à la sieste, sera mis à disposition des personnels, entre deux RDV de SMP ou de deux dossiers en liquidation. Le responsable de structure veillera à un roulement équitable, justifié, chacun le comprendra, par les nécessités du service.
- 6 - À la fin de la journée, chaque agent se verra raccompagné à la sortie de son lieu de travail. Un cigare pour ces messieurs et un petit flacon de parfum – ou d'eau précieuse, selon arri-vage – pour ces dames, permettront à chacun de conserver un souvenir inoubliable de cette journée de travail.

Ceux de nos collègues, qui souhaiteraient en savoir plus, peuvent adresser leurs questions au Père Noël. Les réponses détaillées leur seront apportées dans le prochain numéro de Modes d'Emplois. ■

Noredine de Rothschild



« Modes d'Emplois » est édité par le SNU, Syndicat National Unitaire Pôle Emploi FSU, 43/45 rue de Javel, Paris XV^e. syndicat.snu@pole-emploi.fr

Directeur de la publication : Éric Almagro Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Claude Cherblanc - c.cherblanc@orange.fr - claude.cherblanc@pole-emploi.fr - Tél : 06 29 66 18 42 Comité de rédaction : Éric Almagro, Anne Bérard, Sylvette Uzan-Chomat, Noël Daucé, Claude Kowal, Sabine Landrevie, Éric Planchette, Joseph Romand, Philippe Sabater, Emanuel M'hedhbi, Colette Pronost, Isabelle Tessier. Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 ■ Conception graphique : Thierry Palau - www.graphitit.com ■ Illustrations : Michèle Le Bas ■ Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777 ■ N° CPPAP : 0907 S 06221. Abonnement : quatre numéros par an, 6€ ■ www.snuteffsu.org

La place des actifs de plus de 55 ans dans Pôle Emploi

En ces temps de fusion à marche forcée, où le souci d'une production de plus en plus rapide prime tout, malheur à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne vont pas assez vite. À cet égard, les plus de 55 ans sont aux premières loges, à quelque catégorie qu'ils appartiennent (simples agents ou membres de l'encadrement).

Selon des échos remontant du terrain, un certain nombre se voit relégués aux postes les moins intéressants avec un travail souvent rébarbatif. D'autres jouent les bouche-trous, passant d'un site à l'autre au cours de la journée en fonction des absences. D'autres encore se voient astreints à la plate-forme téléphonique qui constitue un des postes de travail les plus stakhanovistes. Certains font aussi l'objet de reproches pour inefficacité. Et, pire que tout, d'aucuns se retrouvent mis au placard et isolés. On n'est pas très loin de la politique du TTM de France Telecom - "Time-To-Move" ou "Tire-Toi-Maintenant". Comment, dans ces conditions, trouver un sens à son travail et ne pas perdre une partie de l'estime de soi ce qui peut expliquer que quelques-uns, parfois, puissent envisager de porter atteinte à leur intégrité physique ? Certes, il est difficile de dire dans quelle proportion les plus de 55 ans

sont affectés par les conditions de travail décrites ci-dessus. La réalité varie certainement d'une région, voire même d'une unité à l'autre. Mais nous savons bien qu'aux environs de cet âge la fatigabilité est souvent plus grande et il est nécessaire de tout faire pour ne pas l'aggraver.

Le rôle du SNU Pôle Emploi est de défendre tous les agents, anciens et actuels et, parmi ces derniers, ceux qui vivent leurs dernières années de vie active de façon à ce qu'ils puissent aborder dans les meilleures conditions une retraite bien méritée. Pour mieux appréhender encore les difficultés de ces actifs, nous avons souhaité leur adresser une petite enquête et faire appel à leurs témoignages. Les résultats leur seront restitués dès que possible et serviront de base aux interpellations de Pôle Emploi. Merci à tous ceux qui voudront bien contribuer à cet éclaircissement nécessaire. ■

LA NOUVELLE COLLECTION qui garantit votre réussite !

Tempo concours

Une préparation EXPRESS en FICHES de cours accompagnées d'entraînements et d'exercices corrigés



Votre site GRATUIT : www.tempo-concours.fr proposant des compléments

QCM autocorrectifs, feuilletage des livres, conseils et astuces pour votre préparation...

8 titres déjà parus avril-juin 2009

4 nouveautés parus septembre 2009

4 titres à paraître le 22 septembre 2009

- Adjoint administratif territorial, 192 p.
- QCM de culture générale, 192 p.
- Français, 192 p.
- Mathématiques et tableau numérique, 192 p.
- Adjoint administratif d'État, 192 p.
- Gardien de la paix, 192 p.
- Collectivités territoriales, 192 p.
- Épreuves orales, 192 p.
- ATSEM, 192 p.
- Gardien de police municipale, 192 p.
- Surveillant de l'administration pénitentiaire, 192 p.
- La note de synthèse, 192 p.
- Sapeur-pompier professionnel, 160 p.
- Agent du ministère de l'Économie et des Finances, 192 p.
- Connaissances des institutions, 192 p.
- Tests psychotechniques, 192 p.

Vuibert, l'éditeur des concours